

Prière de retourner à Creos Luxembourg S.A., L-2084 Luxembourg
CreosRegManagement@creos.net

A remplir en lettres imprimées

Adresse du raccordement (emplacement de la centrale)

Numéro	Rue
Code postal	Localité

Preneur du raccordement / Propriétaire

Nom / Raison sociale	N° / Rue
Prénom	CP / Localité
Téléphone / Fax	Pays
GSM	Date
E-mail	

Exploitant de l'équipement de production autonome (si différent du preneur de raccordement)

Nom / Raison sociale	N° / Rue
Prénom	CP / Localité
Téléphone / Fax	Pays
GSM	Date
E-mail	

Date de la 1^{ère} injection

Année de l'extension (si applicable)

Attestation sur la nature du combustible utilisé pour l'année 20__

Suivant les articles 4(6), 13(3), 14(3), 22(3) et 23(3) du règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014 relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, le producteur doit notifier au gestionnaire de réseau toutes les informations utiles pour pouvoir identifier la nature du combustible utilisé par la centrale et que le combustible utilisé est conforme aux dispositions du règlement grand-ducal susmentionné.
Le producteur d'énergie doit faire parvenir, **avant le 31 mars de l'année suivant l'exercice écoulé**, au gestionnaire de réseau concerné les informations nécessaires à la vérification du respect des conditions.

Nature du combustible utilisé par la centrale - article 4(6)b

Biomasse solide (Combustible solide à base exclusive de biomasse, hormis les substances animales, la fraction biodégradable des déchets industriels et municipaux, et le bois de rebut)*
Bois de rebut (Déchets de bois issus de l'industrie de transformation et de travail du bois ainsi que bois issu de la filière déchets)*
Je certifie par la présente que la nature du combustible utilisé par ma centrale est conforme aux dispositions du présent règlement grand-ducal susmentionné
Signature

Nature du combustible utilisé par la centrale - article 4(6)c

Biogaz (Gaz produit exclusivement à partir de la biomasse dans un processus de méthanisation, hormis le gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le gaz de décharge)*	
Gaz de stations d'épuration d'eaux usées	
Je certifie par la présente que ma centrale n'est pas alimentée ni en gaz naturel ni en gaz biogaz par le biais du réseau de transport ou de distribution de gaz naturel	
Signature	
En cas d'utilisation de gaz naturel ou de biogaz par le biais du réseau de transport ou de distribution veuillez s.v.p. indiquer la quantité utilisée	kWh
La centrale dispose d'un moteur à injection pilote	
Je certifie par la présente que le moteur à injection pilote est exclusivement alimenté par du combustible renouvelable	
Signature	
Puissance électrique nominale du moteur à injection pilote	kWél
Production du moteur à injection pilote	kWh
Consommation spécifique du combustible utilisée, selon la fiche technique du fournisseur du moteur	litres/h
Quantité de combustible renouvelable utilisée (prière d'annexer les factures du combustible acheté)	litres

Réservé au gestionnaire de réseau

Le gestionnaire de réseau affirme que les quantités d'électricité produites de la centrale ne présentent pas des fluctuations importantes d'une année à l'autre :

Signature

Le gestionnaire de réseau affirme que les quantités d'électricité produites de la centrale sont plausibles au regard des heures de charge normales des installations concernées :

Signature

* Définition Art.2. du règlement grand-ducal modifié du 1^{er} août 2014

Creos respecte la législation sur la protection des données personnelles, notamment le règlement européen 216/679 du 27 avril 2016. Les données personnelles figurant dans le présent formulaire seront uniquement traitées aux fins de traitement de la demande. Dans le cadre du règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'un droit à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site internet www.creos.net rubrique RGPD ou téléphoner au numéro 2624-2624.